

## CONSEIL GENERAL

Séance du 21 février 2019

Message no 3.1

### **Demande de crédit de CHF 120'000.00 pour l'étude des mesures du concept de stationnement ainsi que l'estimation des coûts**

---

#### **Introduction**

Sur demande du Canton dans le cadre de l'élaboration du nouveau Plan d'Aménagement Local (PAL), le Conseil général a accordé, le 18 mai 2017, une demande de crédit de CHF 80'000.00 pour l'élaboration d'un concept de stationnement détaillé. Il s'agit dès lors d'étudier les modalités pour la réalisation de ces mesures et de chiffrer leur mise en œuvre.

En parallèle, la zone de la vieille ville (ou secteur intramuros) doit faire l'objet d'une requalification nécessitant une étude sur la circulation et le stationnement, ceci dans le but de concilier la sécurité des usagers de la voirie (piétons, cyclistes et automobilistes) sans pour autant diminuer l'attractivité touristique et économique. Intimement liées par leurs complémentarités en terme de mobilité, les deux thématiques doivent être traitées communément et de manière indissociable pour des raisons de cohérence fonctionnelle et urbanistique.

#### **Concept de stationnement**

Dans le cadre de la révision du PAL, une étude de stationnement et de trafic a été établie par le bureau Urbaplan. C'est sur cette base qu'un mandat a été attribué le 29 septembre 2017 à Team+ pour la réalisation d'un concept de stationnement élargi dont la synthèse a été soumise au Conseil communal le 29 janvier 2018. Le concept de stationnement a ensuite été présenté à la Commission d'aménagement le 17 avril 2018 puis validé en séance du Conseil communal le 20 août dernier. La dernière version corrigée et datée du 30 août 2018 a également été présentée au groupement des commerçants en date du 15 septembre 2018.

#### **Situation de l'occupation des parkings selon le concept de stationnement**

Des relevés ont été effectués en septembre 2017.

##### **Bicubic (100 places en zone blanche)**

Stationnement longue durée : 20-25 places imputées à des employés.

La nuit : 10-15 places imputables aux habitants.

Lors de manifestations, la demande excède l'offre.

Un projet d'agrandissement est en cours de consultation.

Dossier pour l'agrandissement de ce parking mis à l'enquête du 7 décembre 2018 au 7 janvier 2019.

Rue Pierre de Savoie (54 places en zone blanche)

La nuit : manque de places. Stationnement hors cases.

Le jour : 50 % de libre.

Rue Aliénor (12 places en zone blanche)

Situation identique à la Rue Pierre-de-Savoie.

CO (68 places privées)

Pas de problème à relever.

Utilisation possible, sur demande, en cas de grosses manifestations se déroulant en fin de semaine.

Parking CFF (248 places en zone blanche payantes)

Toutes les places sont occupées durant quasi toute la journée. Pour ne pas concurrencer l'usage des transports publics, l'offre ne doit pas augmenter selon les exigences du SMO.

Centres commerciaux et zones d'activités

L'offre actuelle est bien calibrée. Pas de débordement constaté.

Quartiers résidentiels

En Bouley : 7 places publiques. Pas de soucis à relever.

Routes de Chavannes : 33 places très peu utilisées. 2 places de covoiturage.

Route du Glaney : pas d'offre en stationnement public.

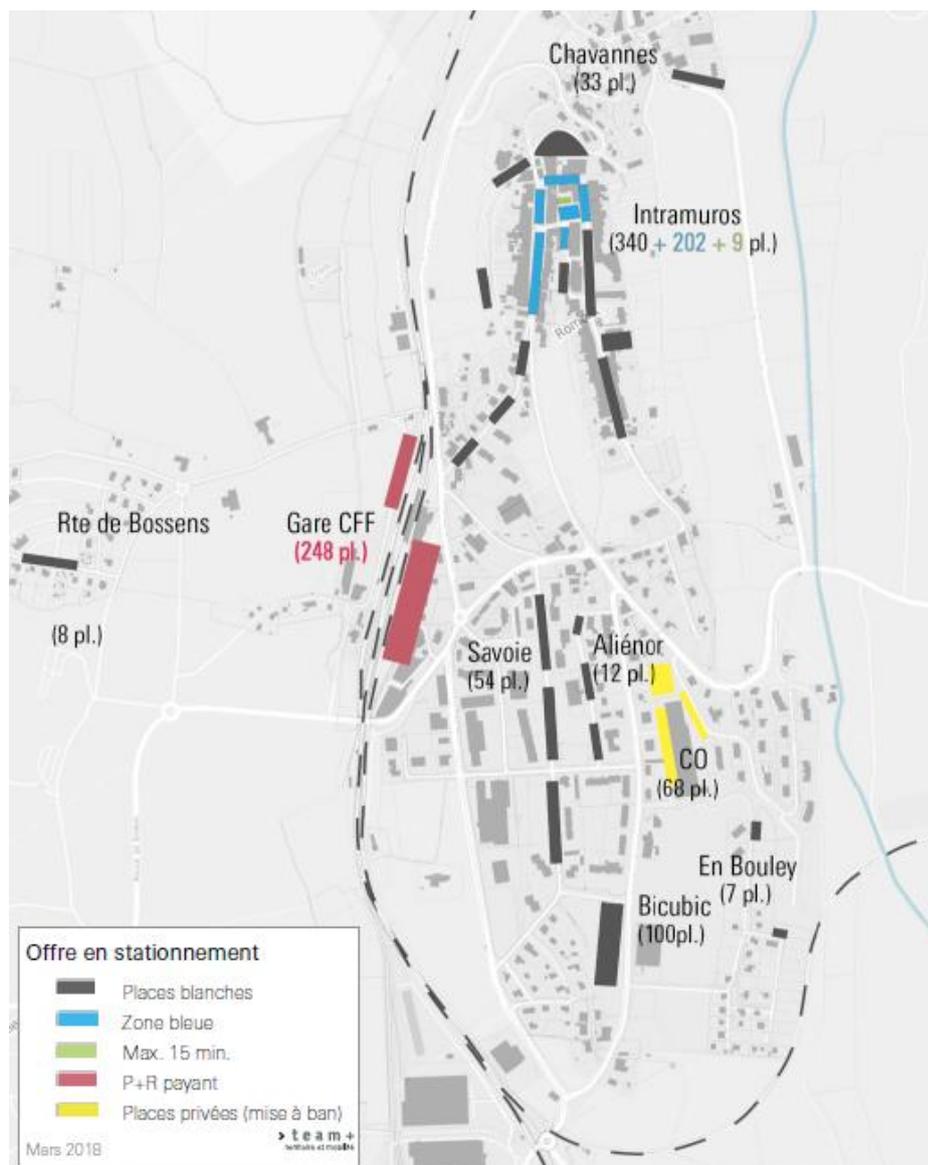
Route de Bossens : 8 places. Occupation faible. Quelques débords ont été observés lors de match de football.

Stationnement privé

Dans le cadre de la révision du PAL, le dimensionnement sera renvoyé à l'application stricte des normes VSS.

Manifestations

Le parking de la gare et du bâtiment du feu sont parfois utilisés en complément.



Synthèse de l'offre actuelle en stationnement (source : étude Team+)

### **Synthèse selon le concept de stationnement**

- A l'exception des parkings CFF, toutes les places sont gratuites.
- Les places situées au centre-ville à proximité des commerces sont limitées dans le temps (zone bleue).
- La répartition actuelle des places dans l'intramuros diminue la qualité de l'espace public.
- Un grand nombre de véhicules stationnent hors cases (env. 80 à 90 places), notamment à la Promenade des Avoines.
- Le stationnement dans le secteur Arruffens est saturé nuit et jour.
- Le P+R de la Gare est complet en journée.
- Aucun problème notable n'est à signaler dans les centres commerciaux, zones d'activités et les différents quartiers d'habitations.
- L'offre est insuffisante au parking de la Perrausa, lors de manifestations au Bicubic.

- Il y a un manque de place pour les vélos au centre-ville. La situation à la Gare, quant à elle, est résolue depuis peu suite aux investissements conséquents consentis par les CFF et la Commune (140 places couvertes).

### **Enjeux**

- Maintien de l'activité économique.
- Favoriser les transports alternatifs autres que la voiture.
- Valoriser et sécuriser l'espace public.
- Répondre à une partie de la carence en place de stationnement au centre-ville.

### **Mesures proposées par le concept de stationnement**

Les mesures préconisées sont :

- 1) Limitier la durée de stationnement pour favoriser les rotations. Ceci concerne env. 330 places. La mise en place d'horodateurs est souhaitée. Cela nécessite un contrôle par la Police communale.
- 2) Création de vignettes de stationnement (pour les habitants et pour les employés), dont les modalités seront définies par le Conseil Communal en temps opportun. Cette vignette s'adresse aux habitants ne disposant pas de place ou n'ayant pas la possibilité d'en obtenir une. Elle permet de dépasser la limitation du temps. Pour les employés, cette vignette permet de déroger à la durée maximale. L'idée est de favoriser l'usage des transports alternatifs.
- 3) Valoriser et sécuriser l'espace public. Certaines places de stationnement devront être déplacées car elles ne permettent pas aux piétons de cheminer en toute sécurité (distance de visibilité). Il s'agira aussi de proposer un aménagement cohérent et accueillant qui devra s'inscrire harmonieusement dans le centre-ville historique. Le but recherché est de « désengorger » le centre-ville en proposant une alternative dans les nouveaux parkings périphériques.
- 4) Création de places pour les deux-roues. On estime une trentaine de places nécessaires au centre-ville réparties sur deux zones prédéterminées (Grand-Rue et Rue de l'Eglise).
- 5) Aménagements de places pour les cars. Il s'agit d'augmenter le potentiel d'accueil, essentiellement touristique (à ce jour, 3 places sont à disposition). L'idée est de collaborer avec les grandes entreprises (Electroverre, Caserne ou Pharmafocus) pour obtenir des places de substitution en cas de non-disponibilité. Cela permettrait, en cas de fermeture de zones opérées lors de manifestations dans l'intramuros, d'offrir des disponibilités de stationnement complémentaires. Une convention pourrait régler les modalités de mise à disposition.

Une étude à venir au printemps 2019 devra définir les coûts de réalisation des mesures. Cette dernière fait l'objet du présent message.

### **Zone 30 km/h au centre-ville**

En parallèle, il s'agira de mettre en œuvre les aménagements permettant une mise en zone 30 de l'intramuros et de déterminer le type et le coût de ces derniers. Dans le cadre de cette étude, une expertise devra être menée. Elle mettra en évidence les vitesses mesurées, les objectifs ainsi que les effets collatéraux et permettra d'obtenir le préavis du Service des Ponts et Chaussées (SPC) préalablement à sa mise en vigueur.

Dès l'obtention des autorisations légales, les aménagements pourront être réalisés à titre provisoire pendant une année. A l'issue de laquelle, il s'agira d'évaluer leurs effets. En cas de satisfaction et d'efficacité approuvée, leur mise en vigueur deviendra définitive.

### **Conclusion**

Le concept de stationnement présenté est un outil qui permettra à la Commune de définir la politique de stationnement privé et public.

Le centre-ville ne dispose que de nombreuses places gratuites, en majorité illimitées. Le secteur d'Arruffens subit une pression importante du stationnement des habitants de jour comme de nuit. Pour le solde, aucun problème majeur n'a été relevé.

L'objectif principal est de libérer le stationnement intramuros et de mieux contrôler la demande en stationnement des habitants et des travailleurs oeuvrant dans la commune.

Les 6 mesures proposées sont conformes aux objectifs retenus et répondent aux différents enjeux. Il s'agit dès aujourd'hui d'étudier et chiffrer leur mise en œuvre.

Parrallèlement à la mise en application de ces mesures, une mise en zone 30 du centre-ville permettra d'obtenir la garantie d'une mobilité cohérente en adéquation avec le stationnement.

### **Demande de crédit**

Le crédit de CHF 120'000.00, prévu au poste N° 620.501.43 du budget d'investissements 2019, sera financé par un emprunt ou par nos disponibilités.

**Frais financiers**

Amortissement	4 % de CHF 120'000.00	CHF 4'800.00
Intérêts	2 % de CHF 120'000.00	CHF 2'400.00
<b>Charge financière annuelle</b>		<b>CHF 7'200.00</b>

Le Conseil communal invite le Conseil général à accepter cette demande de crédit de CHF 120'000.00 pour l'étude et la réalisation de la mise en zone 30 km/h du centre-ville et la réalisation des mesures issues du concept de stationnement ainsi que son mode de financement.

Romont, février 2019

Le Conseil communal